

# Hébergement

Accès au logement, observatoire, demande, attributions,

Au cours de l'année 2011, le Dros, dispositif régional d'observation sociale, a conduit une étude de préfiguration d'un système régional d'observation de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes défavorisées pour le compte de l'Etat.

À partir du tableau de bord proposé, la DRJSCS et la DREAL ont confié au Dros une démarche de test de collecte et d'analyse sur l'ensemble des données disponibles à une échelle territoriale fine. La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a été l'un des territoires retenus.

Un groupe de travail technique piloté par le Dros a été mis en place en 2012 pour suivre le projet. Il s'est réuni en Vaucluse à deux reprises, rassemblant :

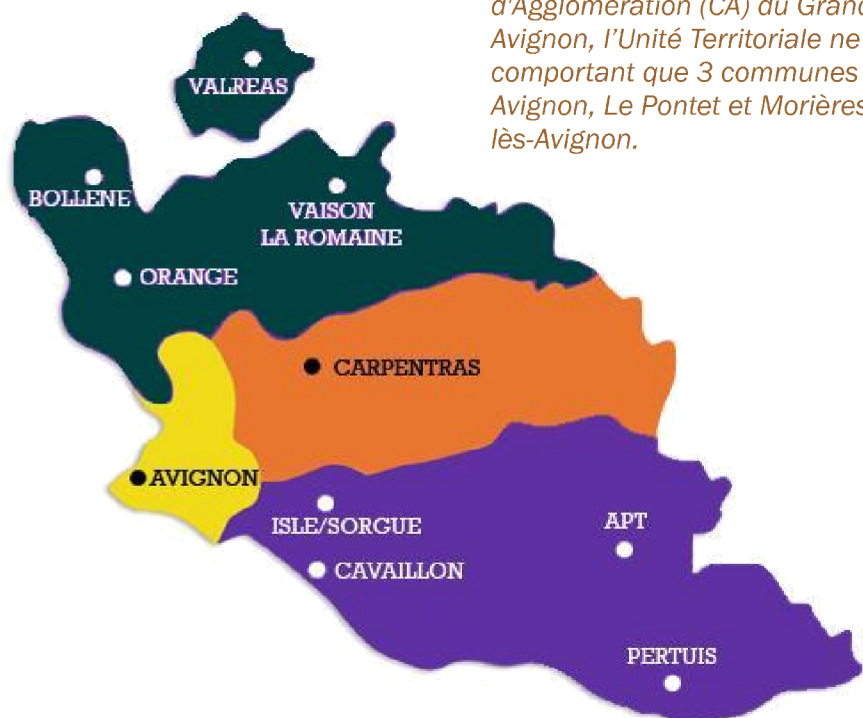
- le service habitat de la Communauté d'Agglomération,
- la Direction départementale de la cohésion sociale,
- la Direction départementale des territoires,
- le Conseil général de Vaucluse,
- la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse,
- et le SIAO 84.

Le tableau de bord testé sur le Grand Avignon balaye à la fois les données ayant trait à l'hébergement et au logement.

Nous avons choisi dans cette fiche de zoomer sur les éléments fournis par le traitement des données SIAO et CAF, incomplètement abordées dans le diagnostic PLH de 2010 plutôt que les données sur le parc, l'offre et la demande et la production de logement social.

*Compte tenu du portage régional, le test sur le Grand Avignon s'est concentré sur la partie vauclusienne de l'Agglomération. Les données en matière d'hébergement sont fournies par le SIAO.*

*Celui-ci est divisé en 4 « Commissions Territoriales d'orientation » : Grand Avignon, Haut Vaucluse, Carpentras, et Sud Vaucluse. La Commission Territoriale du Grand Avignon (CT GA) ne recoupe pas exactement le découpage de la Communauté d'Agglomération (CA) du Grand Avignon, l'Unité Territoriale ne comportant que 3 communes : Avignon, Le Pontet et Morières-lès-Avignon.*





# Une offre d'hébergement concentrée sur Avignon

En 2012, la capacité d'accueil de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon s'élève à 447 places, tous types d'accueil confondus.

Près de 70 % de l'offre du département se trouve dans la CA du Grand Avignon, et l'ensemble des CHRS et CADA de la Communauté d'Agglomération sont situés dans la commune d'Avignon, les résidences sociales étant exclusivement dans la commune du Pontet.

La spécificité de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon au regard du département du Vaucluse et de la région Paca se trouve dans la part importante de centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Rapporté à la population totale, le taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 habitants s'établit à 0,5 dans le département (taux parmi les plus faibles

avec celui des Hautes-Alpes), et à 0,8 dans la région Paca tandis qu'il dépasse 1 ‰ dans la CA du Grand Avignon et se rapproche de 2 ‰ dans la commune d'Avignon.

Ces structures sont habilitées principalement pour accueillir des personnes seules. Dans le territoire du Grand Avignon, cet accueil est surtout orienté vers les hommes.

## Capacité d'accueil en hébergement et logement adapté en 2012

Source : DRJSCS (Finess) – INSEE (ELP 2010) – traitement Dros

	Avignon	CA du Grand Avignon	Vaucluse	Paca
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)	164	164	245	3 821
Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)	50	50	50	1 380
Autres centres d'accueil et d'hébergement			50	939
Maisons relais			70	619
Résidences sociales		233	233	11 377
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>447</b>	<b>648</b>	<b>18 136</b>
<b>Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1 000 habitants</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>

En 2012, la Commission Territoriale du Grand Avignon a reçu 489 demandes. Plus de 60 % de ces demandes concernent des orientations vers l'hébergement. Parmi l'ensemble des demandes (hébergement, logement adapté, logement ordinaire), 8 sur 10 sont validées ou mises en attente.

Les préconisations des commis-

sions recouvrent largement les demandes des prescripteurs. En effet, plus de 90 % des prescriptions ont la même orientation que les préconisations, ce qui dénote une bonne orientation des prescripteurs lors de la demande.

Suite à ces préconisations, plus de la moitié des demandeurs bénéficiant d'une proposition intègrent

une structure, tous types confondus (229 personnes pour la CT du Grand Avignon, 418 pour le Vaucluse). Un quart des préconisations sont refusées par la personne, qui principalement ne donne plus de nouvelles et plus de la moitié des préconisations vers le logement ordinaire sont sans suite.

Les demandes d'hébergement et de logement (adapté et ordinaire) ne correspondent pas toujours aux besoins, du fait de la particularité de l'offre.

Si l'offre n'existe pas dans le territoire concerné, alors la demande risque souvent de ne pas aller jusqu'en commission : soit elle passe-

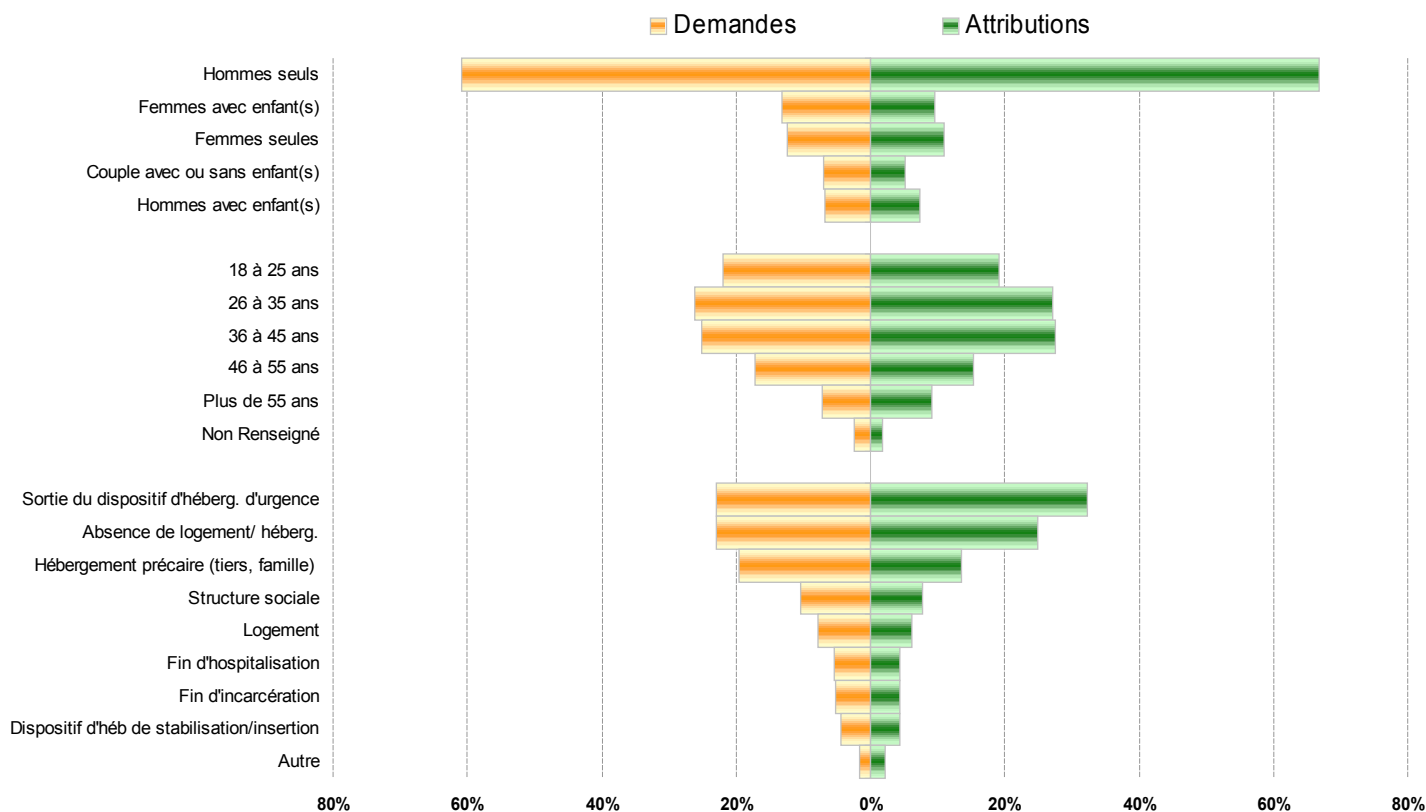
ra dans un autre territoire ayant une offre correspondante, soit la personne sera contrainte de modifier sa demande pour que le prescripteur l'amène en commission.

**Dans une certaine mesure les caractéristiques de l'offre d'hébergement conditionnent la demande exprimée.**



# Les profils des demandeurs d'hébergement

Répartition des demandes et des attributions selon les profils  
(situation familiale, âge, situation résidentielle) en 2012 pour la Commission Territoriale du Grand Avignon  
Source : SIAO 84 - 2012 - traitement Dros



**En 2012, le SIAO enregistre 489 demandes pour 229 attributions.**

La proportion importante d'hommes seuls apparaît fortement dans les demandes et de façon plus marquée dans les attributions.

Si l'on rapporte le nombre de femmes entrées dans un établissement au nombre de femmes ayant effectué une demande, une sur deux se voit attribuer une place dans une structure du Vaucluse contre 38 % pour la Commission Territoriale (CT) du Grand Avignon.

Pour les hommes, cette part est respectivement de 54 % et 51 %. Ce qui signifie que dans le Vaucluse et encore plus sur le territoire

SIAO Grand Avignon, la proportion des demandeurs hommes qui intègrent une structure est égale ou supérieure à celle des femmes, bien qu'ils soient plus nombreux.

La répartition des demandes et attributions dans la population totale montre que 73 % des demandeurs sont isolés, et 20 % sont des monoparents.

Si les femmes sont plus nombreuses parmi les monoparents, elles ne représentent que 17 % des personnes isolées.

Les demandeurs, comme les personnes qui intègrent une structure, sont principalement âgés de 26 à 45 ans. Enfin, concernant la situation résidentielle au moment

de la demande, ce sont notamment les personnes en situation d'urgence qui demandent et entrent dans une structure (46 % des demandes et 57 % des attributions pour les situations de sortie d'hébergement d'urgence et de sans-abri).

Pour la situation résidentielle, ce sont 75 % des demandeurs en situation de sortie d'hébergement d'urgence dans le Vaucluse qui intègrent une structure, contre 67 % pour la CT du Grand Avignon, alors que pour les sans-abri, cette proportion s'élève à un peu plus de la moitié, quel que soit le territoire.

## ➔ Les délais d'attente

L'offre a également des conséquences sur les délais d'attente entre la demande et l'admission dans une structure.

L'exemple des CHRS collectifs et éclatés est le plus parlant. Les premiers accueillent à 90 % des personnes seules, contrairement aux CHRS éclatés qui sont plus orientés vers les familles.

Comme l'offre est plus

conséquente pour les personnes seules, le délai d'attente moyen s'élève à 17 jours pour la CT du Grand Avignon (plus de places et plus de facilité pour trouver une autre solution donc un turn over plus important).

À l'opposé, les familles ayant plus de difficultés à trouver une solution de logement à la sortie du dispositif d'hébergement, la rotation est donc moins

importante, et combinée avec la faiblesse de l'offre, le délai d'attente moyen est plus important : en moyenne, plus de 40 jours.

La comparaison des délais d'attente entre Grand Avignon et le Vaucluse montre que les moyennes du département sont globalement plus élevées, pouvant s'expliquer en partie par un taux d'équipement plus faible.

### Délai d'attente entre la demande et l'entrée dans une structure en jours en 2012

Source : SIAO 84 - 2012

	Commission Territoriale du Grand Avignon	Vaucluse
	<i>en jours</i>	<i>en jours</i>
<b>CHRS collectifs</b>	17,5	18,4
<b>CHRS éclatés</b>	40,4	49,4
<b>Autres types d'hébergement</b>	15,7	35,8
<b>Logement adapté</b>	24,4	27,5
<b>Logement ordinaire</b>	15	46

## ➔ Les ménages soutenus par le FSL

Confié aux conseils généraux en 2004, le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est, pour les ménages en difficultés, un support complémentaire aux aides au logement classiques. Il intervient sous forme d'aides financières : cautionnement, prêts, subventions.

**En 2012, 2 349 ménages en ont bénéficié dans la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, et 8 365 dans le Vaucluse.**

En termes de répartition des aides, la plus grande proportion concerne l'aide pour les fournitures (eau, énergie et téléphone), quel que soit le territoire.

La part moins importante dans le Grand Avignon s'explique par l'existence d'une convention entre le CCAS de la ville d'Avignon et le fournisseur Véolia concernant les

factures d'eau des résidents. Ainsi, ces dernières ne sont pas prises en charge par le FDUSL vauclusien.

Au regard de la proportion d'habitants que représente Avignon dans la communauté d'agglomération, et leurs caractéristiques, ce chiffre pourrait s'établir à un niveau bien plus élevé sans cette convention.

	Grand Avignon		Vaucluse	
	2012	Évol. 2011/2012 en %	2012	Évol. 2011/2012 en %
<b>Nombre de ménages bénéficiaires du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en 2012</b>				
Source : CG 84 - traitement Dros				
Aide à l'accès au logement locatif	26,2 %	16,7	21,8 %	8,1
Aide au maintien dans le logement locatif	6,3 %	2,1	4,5 %	-12,1
Aide pour les fournitures (eau, énergie, téléphone)	67,5 %	-17,4	73,7 %	-14,3
<b>Total (en effectif)</b>	2 349	-9,3	8 365	-10,2



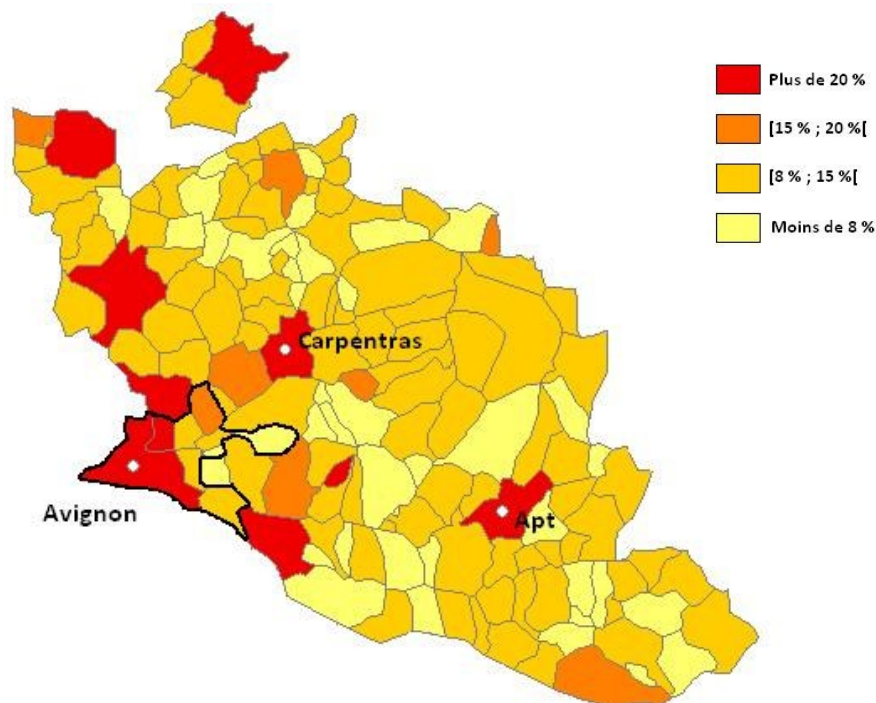
## Les bénéficiaires d'aides au logement

La part de la population bénéficiant d'une allocation de la Caf dans la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est bien supérieure (53 %) à celle observée dans le département (47 %), ou la région (46 %).

Concernant les seuls bénéficiaires d'une aide au logement, les écarts observés sont encore plus élevés, avec près de 30 % de la population vivant dans un foyer bénéficiaire d'une aide au logement dans le Grand Avignon contre près de 20 % dans le Vaucluse et 19 % dans la région.

Avignon et Le Pontet sont les deux communes de la CA qui affichent les taux de bénéficiaires d'une aide au logement les plus élevés (respectivement 38 % et 23 %). Dans le reste du département, les taux les plus élevés après Avignon se situent dans les villes-centres.

Dans le Grand Avignon, plus d'un bénéficiaire sur 2 vit dans le parc social. En adoptant une perspective inverse on constate que 45% des allocataires CAF se trouvent dans le parc privé.



Part des personnes vivant dans un foyer bénéficiaire d'une aide au logement sur la population totale, par commune, fin 2012

Source : CAF - INSEE (RP 2009) - traitement Dros



Évolution du nombre d'allocataires d'une aide au logement et du nombre de personnes vivant dans un foyer allocataire d'une aide au logement

Grand Avignon, Vaucluse, Région PACA - 2008 2012 - base 100 en 2008

Source : Caf - traitement Dros

Depuis 2008, le nombre d'allocataires connaît une augmentation régulière dans le Grand Avignon comme dans le Vaucluse, contrairement à la région Paca.

Le nombre de personnes vivant dans un foyer bénéficiaire d'une aide au logement a quant à lui plutôt diminué. Cette baisse du nombre de personnes bénéficiaires apparaît plus marquée en PACA que sur nos territoires. Ces tendances inverses peuvent être expliquées par une diminution de la taille des ménages due principalement à leur desserrement (séparation, divorce, etc.)

# Le système régional d'observation

Les enjeux de la mise en place d'un **système régional d'observation de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes défavorisées** sont :

- ➔ l'accompagnement des politiques territorialisées de l'habitat ;
- ➔ l'amélioration de la connaissance pour analyser les difficultés d'accéder au logement ordinaire.

Ce système d'observation doit permettre à terme :

- ➔ de centraliser les connaissances sur les publics (leurs parcours, leurs besoins en termes d'accompagnement social et d'habitat) et sur l'offre existante ;
- ➔ de construire des diagnostics territorialisés, profitant de l'expertise des acteurs locaux, en visant notamment leurs contributions qualitatives sur la spécificité des contextes locaux et des publics accueillis et de possibles préconisations d'amélioration des politiques ;
- ➔ de capitaliser les études ponctuelles menées par les différentes institutions et de constituer un lieu de rassemblement des bases de données pérennes, suivies dans le temps ;
- ➔ de constituer un lieu partenarial, ouvert aux acteurs associatifs et aux collectivités locales, de mise en débat des données et des analyses.



## Conclusion

La mise en débat de l'ensemble de ces éléments statistiques par les acteurs locaux permet d'assembler la connaissance de chacun et d'établir des diagnostics partagés par tous.

Nous remercions vivement l'initiative des services de l'Etat et le travail du Dros.

L'observation est essentielle aux PLH et ces apports enrichiront les

actions à venir.

La généralisation de cette démarche permettrait de caractériser les territoires régionaux selon leurs singularités au regard des autres territoires de la région.

Une actualisation annuelle des données, permettant de constater les évolutions au fil du temps, apporterait une connaissance d'autant plus importante.